



JM-AM-036-CP

# Huit microcas sur les limites professionnelles

Entraîner la première décision la transmission et la trace à conserver dans huit situations.

*Public Personnes en formation AM CFC dès la deuxième année | Usage Entraînement apprenant | Version 1.0 | Ressource mère JM AM 036*

AM CFC est le titre professionnel officiel | AMED est la collection pédagogique JurisMedX

## ENTRAÎNEMENT APPRENANT

### Mode d utilisation

Pour chaque situation, formuler d'abord ce qui doit être fait immédiatement. Identifier ensuite le danger ou l'information manquante, préciser la transmission utile et indiquer ce qui devrait être documenté.

*Ces situations entraînent la décision professionnelle. Elles ne remplacent pas les protocoles cliniques du cabinet.*

#### Microcas 1 Injection habituelle

Le médecin dit rapidement Fais à Mme Robert son injection habituelle. Le dossier comporte plusieurs médicaments injectables et aucune prescription du jour clairement visible.

**Votre décision** Première réponse Vérifications Transmission Documentation

#### Microcas 2 Geste jamais validé

Une apprentie de première année reçoit la demande d'effectuer immédiatement un geste qu'elle a observé, mais qu'elle n'a jamais exécuté ni fait valider.

**Votre décision** Première réponse Vérifications Transmission Documentation

#### Microcas 3 Douleur thoracique au téléphone

Un patient appelle pour une douleur thoracique avec essoufflement et sueurs. Il demande un rendez-vous pour le lendemain.

**Votre décision** Première réponse Vérifications Transmission Documentation

#### Microcas 4 Résultat critique et échantillon douteux

L'appareil affiche un potassium très élevé et un indicateur d'hémolyse possible. Le médecin consulte dans une autre salle.

**Votre décision** Première réponse Vérifications Transmission Documentation



### **Microcas 5 Le conjoint demande les résultats**

Le conjoint d'une patiente connue téléphone et demande si la prise de sang est normale. Il affirme que sa femme lui raconte tout habituellement.

**Votre décision** *Première réponse Vérifications Transmission Documentation*

### **Microcas 6 Information nouvelle avant une vaccination**

Juste avant la vaccination prescrite, le patient mentionne une réaction sévère après une injection antérieure. Cette information ne figure pas au dossier.

**Votre décision** *Première réponse Vérifications Transmission Documentation*

### **Microcas 7 Saisie demandée à la date d'hier**

Un acte réalisé hier n'a pas été saisi. On demande aujourd'hui à l'AM CFC de rédiger la note comme si elle avait été inscrite la veille.

**Votre décision** *Première réponse Vérifications Transmission Documentation*

### **Microcas 8 Étiquette devenue incertaine**

Après une prise de sang, deux étiquettes de patients restent sur le plan de travail. L'AM CFC ne peut plus garantir laquelle correspond au tube.

**Votre décision** *Première réponse Vérifications Transmission Documentation*



## SUPPORT REPRODUCTIBLE

## Grille de réponse

| Cas | Première décision | Danger ou information | Transmission | Trace à conserver |
|-----|-------------------|-----------------------|--------------|-------------------|
| 1   |                   |                       |              |                   |
| 2   |                   |                       |              |                   |
| 3   |                   |                       |              |                   |
| 4   |                   |                       |              |                   |
| 5   |                   |                       |              |                   |
| 6   |                   |                       |              |                   |
| 7   |                   |                       |              |                   |
| 8   |                   |                       |              |                   |

Après l'exercice, comparer le raisonnement au corrigé JM AM 036 COR. Une formulation différente peut être pertinente si elle protège le patient, respecte les limites professionnelles et organise l'escalade.

## Ressources associées

JM AM 036 FP | JM AM 036 CAN | JM AM 036 COR

## Sources officielles

*Références vérifiées au 30 septembre 2026*

- [1] MPA Suisse et FMH Plan de formation AM CFC état au 1er décembre 2025 [Lien officiel](#)
- [2] Code pénal art 321 secret professionnel et auxiliaires [Lien officiel](#)
- [3] Préposé fédéral à la protection des données Communication de données patient [Lien officiel](#)
- [4] République et canton de Genève Loi sur la santé art 53 et 54 exemple cantonal de traçabilité du dossier [Lien officiel](#)
- [5] Fondation Sécurité des patients Suisse Quick Alert 55 risques liés à la délégation [Lien officiel](#)

## Portée de la ressource

Cette fiche soutient le raisonnement professionnel. Elle ne remplace pas une prescription, une supervision, un protocole validé, une autorisation cantonale ou un avis juridique sur un cas concret.